



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019**

### **AVENANT FINANCIER POUR PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE CONVENTION CO-MAITRISE D'OUVRAGE**

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage avait été signée entre la commune et le Conseil Départemental.

Afin de pouvoir bénéficier d'un financement supplémentaire pour les travaux de voirie qui ont été faits devant l'ancienne Agence Postale, il est nécessaire de signer un avenant complémentaire.

Le conseil municipal à l'unanimité demande un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et autorise M. le Maire à signer tous documents s'y afférant.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MAINTIEN ET LA PROTECTION DES TRADITIONS, COUTUMES ET SITES CAMARGUAIS**

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Fontanès au syndicat.